

Image not found or type unknown



Trop perçu salaire 2011 remboursé au trésor publi

Par **Barnis**, le **24/02/2014** à **22:20**

Bonjour, Suite à une mutation (fonction publique), j'ai perçu à tort une partie de mon salaire année 2011. On m'a expliqué qu'il fallait attendre une notification pour le reversement. Elle est arrivée en novembre 2013. J'ai donc remboursée dès réception avec un chèque au Trésor Public. Ma question : Ayant déclarée en 2012 cette somme était incluse dans ma déclaration sur les revenus de 2011, dois-je demander au préalable une déduction de la même somme sur mes revenus 2013 aux centre des Impôts du 94, ou alors existe-il une case dans la feuille de déclaration où on peut inscrire directement cette régularisation. Merci